

PAR COURRIEL

Montréal, le 2 décembre 2021

Monsieur Richard Jalbert
Président
Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail (CCPNIMT)
Boîte postale 2010
Kahnawake (Québec) J0L 1B0

Monsieur le Président,

L'Assemblée délibérante (AD) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a récemment eu l'occasion de se positionner sur les recommandations de l'*Avis sur les difficultés de la langue en milieu de travail des Premières Nations et des Inuits*. Par la présentation de cet avis, le Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail (CCPNIMT) a soutenu la CPMT dans son mandat en portant à son attention l'importance des barrières linguistiques que doivent surmonter les membres des Premières Nations et les Inuits pour intégrer durablement le marché du travail, et en identifiant des solutions pour rehausser les compétences en français et rendre plus efficace la communication de l'offre de services existante.

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous informer des recommandations appuyées par l'AD de la CPMT lors de sa séance du 11 novembre 2021. Il a été unanimement résolu de porter à l'attention du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ministre) l'ensemble des recommandations de l'avis et d'adresser au ministère de l'Éducation (MEQ), au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) les recommandations 1, 2 et 3 de l'avis.

Qui plus est, l'AD de la CPMT a résolu de conseiller au Ministre, au MEQ, au MES et au MIFI de porter une attention particulière aux effets de l'adoption et de la mise en œuvre du Projet de loi n° 96 sur les membres des Premières Nations et les Inuits et sur l'articulation de l'offre de services en matière d'apprentissage du français. Enfin, l'AD de la CPMT a résolu de réexaminer les recommandations 1, 2 et 3 de l'avis après l'adoption et la mise en œuvre du projet de loi.

Concernant la **recommandation 1**, la CPMT propose :

- Que le MTESS s'appuie sur des programmes et mesures existants comme le Programme d'aide à l'intégration en emploi des membres des Premières Nations et des Inuits (PAIPNI), la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) et les Projets de préparation à l'emploi (PPE) pour bonifier l'apprentissage du français de niveau fonctionnel dans les services publics d'emploi, et

...2

- Que le MEQ collabore avec le MTESS à titre de fournisseur de services à travers les Services aux entreprises (SAE) des centres de services scolaires pour dispenser des formations adaptées à la clientèle des Premières Nations et Inuit.

Concernant la **recommandation 2**, la CPMT propose que le MTESS et les ministères et organismes concernés promeuvent les services d'apprentissage du français en offrant des informations à ce sujet en anglais lorsque requis et sur demande aux personnes autochtones, et en encourageant les organismes autochtones des communautés qui n'ont pas le français comme langue d'usage ou comme langue seconde à les utiliser activement.

Concernant la **recommandation 3**, la CPMT propose :

- Que le MTESS et les ministères et organismes concernés collaborent avec des partenaires autochtones pour adapter l'offre actuelle en milieu de travail pour qu'elle soit culturellement sécurisante et qu'elle réponde aux besoins spécifiques des membres des Premières Nations et des Inuits, et
- Que le MEQ, à travers le réseau des SAE et en collaboration avec des partenaires autochtones, adapte son offre actuelle ou développe une offre de formation spécifique à l'intention des entreprises voulant intégrer de la main-d'œuvre des Premières Nations et Inuit.

À plus long terme et dans l'éventualité de l'institution de Francisation Québec et de l'élargissement des services d'apprentissage du français aux personnes nées au Canada à la suite de l'adoption du Projet de loi n° 96, concernant les **recommandations 1, 2 et 3**, la CPMT propose :

- Que le MTESS et le MEQ collaborent avec le MIFI pour articuler l'offre de services et que le MTESS et le MEQ s'appuient sur les outils développés par le MIFI pour l'apprentissage du français en milieu de travail pour la clientèle immigrante (**recommandation 1**),
- Que le MIFI promeuve les nouveaux services en offrant des informations en anglais lorsque requis et sur demande aux personnes autochtones, et en encourageant les organismes autochtones des communautés qui n'ont pas le français comme langue d'usage ou comme langue seconde à les utiliser activement (**recommandation 2**), et
- Que le MIFI et les ministères et organismes concernés collaborent avec des partenaires autochtones pour développer une offre de formation culturellement sécurisante et répondant aux besoins spécifiques des membres des Premières Nations et des Inuits (**recommandation 3**).

Concernant les **recommandations 4 et 5**, la CPMT propose de s'engager avec le MTESS à s'assurer que la Politique linguistique ministérielle soit expliquée aux organisations autochtones ainsi qu'aux directions régionales de Services Québec et qu'elle soit appliquée, pour qu'ainsi les droits linguistiques des Premières Nations et des Inuits soient respectés.

Mon équipe communiquera avec vous dans les prochains jours pour que nous puissions échanger, lors d'une rencontre, au sujet des recommandations retenues.

En vous remerciant de soutenir les travaux de la CPMT, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line on the left side.

AUDREY MURRAY, avocate

- c.c. MM. Roger Tremblay, Sous-ministre associé d'Emploi-Québec et Secrétaire général de la CPMT
Richard St-Pierre, Directeur général des politiques d'emploi, de la planification et du marché du travail
Martin Bergeron, Directeur du développement des compétences et de l'intervention sectorielle
M^{mes} Michèle Houpert, Directrice du Secrétariat de la CPMT
Nathalie Auger, Directrice des politiques d'emploi et des stratégies

